

## **Paris distinguée comme la grande ville de France à la fiscalité la plus modérée**

**Dans son rapport annuel sur la fiscalité des grandes collectivités locales, le Forum pour la gestion des villes souligne la faible imposition à Paris, tant en matière de taxe d'habitation et foncière, que de contribution des entreprises.**

Chaque année, l'Observatoire du Forum pour la gestion des villes analyse les principaux indicateurs fiscaux des départements, des villes de plus de 100.000 habitants et de leurs structures intercommunales à fiscalité propre. Il compare les différents taux et leurs évolutions, et obtient ainsi une cartographie précise de la pression fiscale dans les différents territoires.

En 2014, Paris apparaît encore comme la grande ville à la fiscalité la plus modérée, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Avec un taux de taxe d'habitation cumulé (ville et groupement) fixé à 13,38%, Paris est plus de 10 points en dessous du taux moyen constaté en France (24,94%). L'écart est encore plus flagrant en ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti : le taux cumulé est de 13,50% à Paris, contre en moyenne 29,30% sur l'ensemble des villes, soit une différence de près de 16 points. Une faible pression fiscale qui se confirme enfin sur le foncier non bâti, avec un taux de 16,67% à Paris, contre en moyenne 32,63% à l'échelle nationale.

A titre de comparaison, une famille parisienne avec deux enfants paiera cette année 464€ de taxe d'habitation et 640€ de taxe foncière, soit bien moins qu'à Marseille (1.234 € pour la taxe d'habitation et 950 € pour la taxe foncière) ou qu'à Bordeaux (1.166 € et 1.189 €).

La contribution foncière des entreprises, qui remplace, avec la CVAE (dont les taux sont déterminés par l'Etat), depuis 2011 la taxe professionnelle, est un marqueur essentiel de l'attractivité économique d'une collectivité locale. Paris applique là encore un taux cumulé extrêmement bas : 16,62%, contre 26,53% pour l'ensemble des villes.

Cette faible pression fiscale, qu'Anne Hidalgo s'est engagée à faire perdurer en ne pratiquant aucune augmentation des taux pendant son mandat, est le fruit de l'action budgétaire rigoureuse menée par l'Exécutif parisien depuis 2001.

Grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, à un endettement limité et à des emprunts sains, la collectivité réussit à garantir, sur le long terme, une fiscalité particulièrement attractive pour les ménages et pour les entreprises, tout en leur offrant un haut niveau de service public et en réalisant d'importants investissements.